

[Voir la version en ligne](#)

**La loi du 2 août 2021
pour renforcer la prévention
en santé au travail**
entre progressivement
en application à compter
du 1^{er} avril 2022.



Au sommaire de notre newsletter du mois de mai 2022 :

- Loi santé travail : prévention de la désinsertion professionnelle
- Le risque routier professionnel
- Zéro risque routier dans le BTP : participez aux webinaires du 25 mai au 1er juin 2022
- Investir dans la prévention : focus sur la subvention risque routier
- Point météo : adoptez les bons réflexes lors des pics de chaleur

Bonne lecture !



Prévention de la désinsertion professionnelle

Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières et l'augmentation des maladies chroniques font de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et du maintien en emploi un enjeu majeur. Nous faisons le point sur les dispositifs existants sur notre page :

[Prévention de la désinsertion professionnelle.](#)



Le risque routier professionnel, un risque à part entière

Le risque routier professionnel est un risque professionnel majeur : Un véhicule inadapté, vétuste, une charge mal arrimée, une défaillance du conducteur ou d'un tiers lié à la consommation

d'alcool, à l'utilisation du téléphone au volant, à la prise en médicaments ou à la fatigue, sont autant de facteurs à risques. Selon l'étude de la mutuelle MMA sur les risques routiers en entreprise, réalisé par l'Ifop en 2019, près des **3/4 des entreprises du BTP** restent dépourvues de politique de prévention adaptée en matière de risque routier. **Pourtant, en matière de prévention, il existe des solutions simples** à mettre en œuvre : de l'information des salariés à la planification des trajets (pour éviter notamment les trajets inutiles), et à l'organisation des chantiers en amont (définition des besoins, gestions des stocks et des approvisionnements), en passant par l'entretien des véhicules, diverses mesures permettent de diminuer considérablement le nombre d'accidents. [EN SAVOIR PLUS...](#)

**Participez à la prévention du risque routier
!**



Dans le cadre de la campagne sur le risque routier professionnel BTP, l'AMCO-BTP, partenaire de l'agence OPPBTP Nouvelle Aquitaine, vous invite à participer aux webinaires gratuits organisés pour les entreprises du BTP le 25 mai et le 1er juin 2022. [VOUS INSCRIRE](#)



FOCUS SUR : la subvention risque routier

La subvention prévention TPE « Risque Routier » concerne les risques liés aux déplacements des salariés pendant leur mission : le risque routier mais également le risque TMS et le risque de chutes.

Elle s'adresse à toutes les entreprises de moins de 50 salariés du Centre Ouest désirant mettre en œuvre des plans d'action visant à réduire l'exposition aux facteurs de risque.

Elle porte sur :

- La réalisation d'une évaluation du risque routier par un organisme compétent permettant une meilleure prise en compte de ce risque.
- L'amélioration et/ou l'aménagement de Véhicules Utilitaires permettant la réduction des risques précités.
- L'acquisition de Véhicules Utilitaires neufs permettant la réduction du risque routier.

[LIRE LA SUITE](#)



Fortes chaleurs : adoptez les bons réflexes

Nous sommes au mois de mai et déjà sous de grosses vagues de chaleur... Afin de limiter les risques d'accidents du travail liés aux fortes chaleurs, la mise en place de mesures préventives simples et efficaces est essentielle.

Retrouvez tous nos conseils pour prendre soin de la santé de collaborateurs dans [notre article.](#)

Nos équipes vous accompagnent au quotidien.

Un renseignement, un conseil ? Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.

Sandrine PERRIER,
Directrice



• Limoges : 05.55.11.21.00
• Guéret : 05.55.41.13.22
• Périgueux : 05.53.02.98.60

contact@amco-btp.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Santé Travail en Limousin.

[Se désinscrire](#)